



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BIERWALD Dominique, Maire.

Date de convocation : 13/09/2021

Date d'affichage : 13/09/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9 + 2 pouvoirs

Votants : 11

Etaient présents : MM Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, De Sousa Anthony, Lallier Pierre Jean, Bierwald Marie-Josée, Lesage Xavier, Delattre David, Drocourt Ludovic, Deguisne Stéphanie,

Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents excusés : Boubert Christine (qui a remis pouvoir à Lesage Xavier), Caruel Willigise (qui a remis pouvoir à Thuilliez Jean-Louis),

La séance est ouverte

M. DE SOUSA Anthony est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

**Compte-Rendu du 2 juillet 2021** : Adopté

**Administration générale** :

**Adhésion au service commun de secrétariat de mairie de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Monsieur le Maire informe que Maryline Lambert fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre prochain et qu'il convient de la remplacer. La vacance de poste a été effectuée en juin mais aucune candidature n'a pu être retenue. Après s'être tourné vers les services de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, une proposition d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie dès le 1<sup>er</sup> décembre prochain est faite et une convention dont le conseil municipal a pris connaissance doit être signée. La délibération suivante doit être prise :

Vu la délibération no 23 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 décidant de la création d'un service commun de secrétariat de mairie,

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures et de rationaliser les moyens nécessaires.

Le service commun secrétariat de mairie a pour principal objectif de rationaliser le temps et les conditions de travail des agents administratifs, via un plan de formation, un échange des

bonnes pratiques, la possibilité de remplacer mutuellement en cas d'absence pour formation, maladie, congés (la plupart des postes étant à temps non complet, les agents pourront, s'ils le souhaitent et dans le respect des garanties minimales, remplacer un autre agent absent quel que soit le motif).

La mise en place d'un service commun de secrétariat de mairie permettra de créer une solidarité entre les communes adhérentes afin de pouvoir réagir rapidement aux absences des agents desdites communes et de répondre à un certain manque d'attractivité du métier dû au fait qu'il s'agit souvent de postes à temps non complet dans les petites communes.

Ce service commun « secrétariat de mairie » est géré par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Dans le cadre du service commun, le ou la secrétaire de mairie met en œuvre, sous les directives des élus communaux, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Il ou elle assiste le maire, élabore le budget et gère le fonctionnement de la commune et les ressources humaines.

Une convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie précise le champ d'application, la situation des agents du service commun, les conditions d'emplois des agents, les conditions financières, la modalité d'organisation matérielle. Enfin, elle précise les conditions et modalités de sortie du service commun.

Monsieur Xavier Lesage demande quelles sont les conditions de sortie de cette convention. Monsieur le Maire précise qu'elle peut être résiliée unilatéralement à tout moment par l'une ou l'autre des parties pour un motif d'intérêt général et que la résiliation devra être notifiée par lettre recommandée au moins six mois avant.

Madame Marie-Josée Bierwald souligne que Monsieur le Maire a effectué de nombreuses recherches avant de se tourner vers la Communauté de Communes mais qu'aucune n'a abouti.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer au service commun de secrétariat de mairie porté par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Pour : 7      Contre : 2      Abstentions : 2

### **Contrat de l'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat sur emploi permanent de l'adjoint technique se termine le 31 octobre prochain. Il informe que pour satisfaire à une loi de 2020, il convient dorénavant de faire une vacance d'emploi sur chaque poste contractuel qui est à renouveler et de favoriser les titulaires qui souhaiteraient candidater. Cette opération vient d'être effectuée et il propose de maintenir le poste sur le tableau des effectifs. Le conseil municipal demande des précisions quant au renouvellement de l'adjoint technique en poste. Monsieur le Maire répond que cela sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion afin de satisfaire aux obligations légales.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 1

## **Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Monsieur le Maire informe que suite à l'adhésion au service commun de secrétariat de mairie de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, le poste actuellement occupé par Maryline doit être supprimé dès le 1<sup>er</sup> décembre prochain puisque son ou sa remplaçant(e) fera partie des effectifs de la Communauté de Communes et non plus de la commune. Aussi, il propose le tableau des effectifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 : 2 Adjoints Techniques Territoriaux à 17h30 hebdomadaires et 1 Adjoint Technique Territoriale à 4h/hebdomadaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 1

### **Renouvellement du contrat de services des 3 radars pédagogiques**

Monsieur le Maire rappelle l'installation des trois radars pédagogiques en 2019 par l'ancienne municipalité et précise qu'une maintenance était comprise sur les trois premières années d'installation soit jusqu'à septembre 2021. Il fait part de la proposition de la société Elancité pour renouveler ce contrat de service pour un montant hors taxe de 199 €/annuel, par radar et pour une durée de 3 ans. Monsieur Xavier Lesage demande si ces radars ont fait l'objet de panne dans les trois dernières années et si cela est nécessaire de renouveler cette maintenance. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a eu aucune intervention. Monsieur Ludovic Drocourt pense que ces radars sont inefficaces et juge qu'il n'est pas nécessaire de renouveler. Madame Marie-Josée Bierwald approuve ces propos. Monsieur Anthony De Sousa précise qu'en cas de panne, c'est à la commune de se charger de l'expédition des radars à réparer avec les frais à notre charge. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas renouveler le contrat de maintenance des radars pédagogiques.

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 1

### **Communauté de Communes du Pays du Coquelicot :**

#### **Participation communale à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Monsieur le Maire informe que par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin dernier, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot s'est engagée dans la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale (OPAH-RR) d'une durée de 5 ans visant à accompagner administrativement, techniquement et financièrement les ménages modestes dans leur projet de travaux d'habitat. Une aide financière de 1 500 € peut être accordée par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot si notre commune attribue également 1 500 €. Ceci concerne la mise en location ou l'achat d'une habitation vacante depuis plus de 3 ans et qui nécessite un dossier de projet de travaux auprès de l'Agence Nationale de Habitat. Afin que les services du Pays du Coquelicot puissent communiquer les subventions dont vont pouvoir bénéficier les habitants des communes, la décision d'octroyer ou de ne pas octroyer l'aide financière est nécessaire. Monsieur Xavier Lesage pense qu'il n'y a pas beaucoup de risque financier vu la configuration des logements de la commune. Madame Marie-Josée Bierwald pense que cette aide ne doit pas être octroyée.

Monsieur Anthony De Sousa souligne la condition de revenus des ménages pour avoir droit à cette aide. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas apporter de participation financière communale dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Pour : 8      Contre : 2      Abstention : 1

**Communauté de Communes du Pays du Coquelicot :**  
**Signature de la Convention Territoriale Globale 2021-2025**

Monsieur le Maire informe que cette convention est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants de notre territoire. Elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale des services de la CAF de la CPAM de manière structurée et priorisée. Lors du Conseil Communautaire du 27 septembre prochain, il lui sera demandé de signer cette convention et il sollicite l'autorisation du Conseil municipal. Monsieur Anthony De Sousa demande des précisions. Monsieur le Maire répond que cette convention a pour objectif entr'autre de faciliter les démarches des habitants d'un territoire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention Territoriale Globale 2021-2025.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 1

**Communications du Maire et Questions Diverses**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Bernard Delattre qui sollicite le renouvellement d'une convention avec une Fondation de protection des animaux afin de mener une campagne de stérilisation des chats errants. Il précise que les chats doivent être capturés par la commune avant d'être amenés chez un vétérinaire partenaire de la Fondation qui prendra les frais en charge à hauteur de 16 chats. Après débat, l'ensemble du conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette opération.

Monsieur le Maire informe que les containers vont bientôt être totalement opérationnels et que les locaux actuellement loués vont bientôt pouvoir être déménagés. Il précise que trois couches de peinture ont été nécessaires.

Il signale les obligations inattendues concernant l'installation de l'aire de jeux extérieurs dont la modification du plan initial pour satisfaire à la réglementation en vigueur. Il convient en effet de déposer une épaisse couche de sable et un géotextile sous certains de ces jeux. Le coût est estimé à environ 820 € pour 25 m<sup>3</sup> de sable. Monsieur Anthony De Sousa fait part que la ville d'Albert rencontre un problème similaire qui la contraint à démonter un jeu. De plus, Monsieur le Maire signale qu'un des jeux est arrivé abîmé et qu'il est toujours en attente d'une solution. Madame Marie Josée Bierwald souligne que la société devait envoyer un technicien qui ne s'est toujours pas présenté à ce jour. Monsieur le Maire va reprendre contact.

Monsieur le Maire signale que des travaux de purges de chaussées vont être engagés dans les rues de l'Eglise et Bouleville par le Conseil Départemental de la Somme.

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement quant à la facture reçue de l'électricien qui intervient régulièrement dans la commune. Des supports endommagés ont été changés sans consultation préalable d'où le montant élevé de la facture. Après contact auprès de l'entrepreneur ce dernier a déclaré poursuivre la pratique communale en cours depuis quelques années. Monsieur le Maire souhaite dorénavant être informé de toutes les interventions. Monsieur David Delattre demande si la Région subventionne ce type de travaux. Monsieur le Maire répond qu'il va prendre contact auprès de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme afin de voir les possibilités de subvention pour améliorer l'éclairage public. Monsieur Jean-Louis Thuilliez précise que la FDE propose également la maintenance de l'éclairage public moyennant une adhésion à ce service.

Monsieur Ludovic Drocourt demande si les tas de terre mis lors des travaux du chantier des éoliennes vont être enlevés car la terre provoque des coulées sur la route lors des fortes pluies. Monsieur Xavier Lesage demande si les trottoirs vont être refaits. Monsieur le Maire répond que l'entreprise doit tout remettre en état notamment les trottoirs communaux.

Monsieur Jean-Louis Thuilliez fait part de son intervention à la décharge. Il fait également part de sa demande auprès des services du Conseil Départemental qui vont intervenir rue Boulleville afin qu'il rebouche le trou signalé par Madame Christine Boubert. Monsieur le Maire précise que ces travaux devraient débiter le 10 octobre prochain.

Monsieur Pierre Jean Lallier remercie les personnes qui ont prêté le matériel pour peindre les containers et qui ont donné de leur temps.

Madame Stéphanie Deguisne demande que lors du passage de course cycliste ou pédestre, une information soit faite à l'ensemble de la commune. Elle déplore de ne pas avoir été avertie lors des passages des courses des Hauts de France et du Marathon du Coquelicot.

Monsieur David Delattre demande qu'un dos d'âne soit matérialisé devant l'école afin de sécuriser les abords. Il demande également d'étudier le devenir des panneaux actuellement cachés par des sacs poubelle. Il souhaite une limitation à 30 km/h pour les rues de l'Eglise et Boulleville. Monsieur le Maire propose de faire un groupe de travail pour voir ce qui peut être réalisé.

Monsieur le Maire remercie Monsieur David Delattre pour le bon de 50 € offert pour location de matériel et pour les travaux effectués dans la commune.

Monsieur Xavier Lesage rappelle à Monsieur le Maire que lors d'une précédente réunion il avait été évoqué le remplacement de Monsieur Caruel Willigise, actuel délégué communal du SISCO de Pozières qui ne peut plus assister aux réunions et demande que cela soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Pierre Jean Lallier fait part à Monsieur Xavier Lesage du mécontentement de l'enseignante de la commune quant à l'approvisionnement en essuie mains et papier toilette. Monsieur Xavier Lesage répond que personne n'est à la disposition de personne et qu'il faudrait que ces demandes soient anticipées et groupées car il ne peut satisfaire journallement toutes les exigences. Il informe que cela fera l'objet d'une mise au point lors du prochain conseil d'école. Monsieur le Maire informe qu'il a dépanné l'enseignante avec un rouleau appartenant à la commune pour le bien des enfants.

Monsieur Xavier Lesage renouvelle sa demande à Monsieur le Maire concernant les informations du dernier conseil d'école notamment les règles d'augmentation de la cantine qu'il trouve très importante de communiquer. Il demande à Monsieur le Maire de donner connaissance au conseil municipal du message reçu de Monsieur le Marie d'Ovillers La Boisselle. Monsieur le Maire répond que depuis ce message, il n'a pas eu de contact. Madame Marie-Josée Bierwald demande à combien est fixé le coût du repas de cantine. Madame Stéphanie Deguisne répond qu'il est à 5.50 €. Monsieur Anthony De Sousa signale que la cantine se tient maintenant tout le temps à la salle des fêtes de La Boisselle. Monsieur Xavier Lesage déplore que ses propositions restent toujours sans réponse et souligne la forte implication de Madame le Maire de Contalmaison. Il invite Monsieur le Maire à faire partie du SISCO et à répondre aux sollicitations qui lui sont envoyées.

Monsieur Pierre Jean Lallier demande qu'un inventaire complet de la vaisselle de la salle communale soit effectué. Il déplore l'accident d'un locataire provoqué ce week-end par une coupure importante lors de l'essuyage d'un broc ébréché. Monsieur Anthony De Sousa propose de tout sortir afin de mieux agencer.

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 h la séance est levée.

Le Maire, M. BIERWALD Dominique	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint, M. THUILLIEZ Jean-Louis	Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint, M. DE SOUSA Anthony	Le 3 <sup>ème</sup> Adjoint, M. LALLIER Pierre
Mme BIERWALD Marie-josée	Mme BOUBERT Christine  <i>Absente excusée (pouvoir à Xavier Lesage)</i>	M. CARUEL Willigise  <i>Absent excusé (pouvoir à Jean-louis. Thuilliez)</i>	Mme DEGUISNE Stéphanie
M. DELATTRE David	M. DROCOURT Ludovic	M. LESAGE Xavier	